

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE
DE
CHEMINOT †
MOSELLE
57420



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 11 JUILLET 2024 à 20 heures**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEMINOT (Moselle)**

Présents : TONDON Jean-Pierre, HENOT François, ALEXANDRE Philippe, KALIS Lionel, SCHMISSER Mickaël, MATHIEU Isabelle, GRANDJEAN Aurélie et BARTHEL Gérald

Absents Excusés : VINCENT Maria (pouvoir donné à HENOT François), JOLY Anne-Lise (pouvoir donné à Jean-Pierre TONDON), BELIN David, LORRAIN Christine, ROBIN Richard et MAILLARD Jean-Noël

Date de convocation : 05/07/2024

Approbation du PV du Conseil Municipal du 3 juin 2024

Madame Aurélie GRANDJEAN est nommée secrétaire de séance.

Délibération n°13 – Désignation des candidats retenus à l'adjudication publique de la commune des lots n°1 et n°2 :

Il est rappelé au conseil municipal que le 5 juillet 2024 a été procédé, sous la présidence de M. François HENOT, Maire de la commune à la location du droit de chasse sur le ban communal de Cheminot des lots n°1 et n°2, en présence de 2 adjoints de la commune, d'un conseiller municipal, et de M. Benoît GAUTIER, Responsable du SGC de Metz.

Rappelle :

- Qu'après publication officielle dans le Républicain Lorrain en date du 23 mai 2024, il a été procédé à l'adjudication publique du droit de chasse sur le ban communal de Cheminot, aux conditions fixées d'après le cahier des charges arrêté par Monsieur le Préfet de la Moselle, le 20 avril 2023
- Qu'après lecture des conditions et de la description des lots mis en location faite aux amateurs assemblés, il a été procédé à l'adjudication ainsi qu'il suit :

L'enchère la plus élevée pour le lot n°1 de 1 600€ (mille six cent euros) ayant été faite par :

- **M.BUZON Bernard**, domicilié 42 rue de Nancy 54610 RAUCOURT, pour un loyer annuel de 1 600€, la chasse lui a été attribuée.

La mise à prix pour le lot n°2 est de 800€, une enchère de 850€ ayant été faite par :

- **M.GONNARD-MACE Sylvain**, domicilié 24 rue de Granville 54000 NANCY, pour un loyer annuel de 850€, la chasse lui a été attribuée.

Monsieur Le Maire, précise au conseil qu'il convient :

- D'approuver le résultat de l'adjudication publique
- De valider le procès-verbal du 5 juillet 2024 portant sur l'adjudication publique de la chasse communale,
- D'accepter de louer les lots n°1 et n°2 aux adjudicataires susvisés ci-dessus
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le bail correspondant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Approuve** le résultat de l'adjudication publique,
- **Valide** le procès-verbal du 5 juillet 2024 portant sur l'adjudication publique de la chasse communale,
- **Accepte** de louer le lot de chasse n°1 à M. BUZON Bernard, domicilié 42 rue de Nancy 54610 RAUCOURT, pour un loyer annuel de 1 600€.
- **Accepte** de louer lot de chasse n°2 à M. GONNARD-MACE Sylvain, domicilié 24 rue de Granville 54000 NANCY, pour un loyer annuel de 850€,
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer le bail avec l'adjudicataire pour la période 2024/2033.

A l'unanimité

La séance est levée à 20h15.

CM du 11/07/2024

NOMS	Prénoms	Fonctions	Signatures
ALEXANDRE	Philippe	Conseiller	
BARTHEL	Gérald	3 ^{ème} adjoint	
BELIN	David	Conseiller	Excusé
GRANDJEAN	Aurélie	Conseillère	
HENOT	François	Maire	
JOLY	Anne-Lise	Conseillère	Excusée
KALIS	Lionel	4 ^{ème} adjoint	
LORRAIN	Christine	Conseillère	Excusée
MAILLARD	Jean-Noël	Conseiller	Excusé
MATHIEU	Isabelle	Conseillère	
ROBIN	Richard	Conseiller	Excusé
SCHMISSER	Mikaël	Conseiller	
TONDON	Jean-Pierre	1 ^{er} adjoint	
VINCENT	Maria	2 ^{ème} adjoint	Excusée